COMMUNE DE SARRIANS	REPUBLIQUE FRANCAISE	N°28/P/23
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE	

ARRETE DU MAIRE

Interdiction temporaire de circulation et de stationnement Occupation du domaine public Chemin du Mourre des Puits

Le Maire de la Commune de SARRIANS.

Vu les Articles L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5 et L2213-6 du C.G.C.T.

Vu le Code de la Route.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié,

Vu l'Arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 14 mars 2023 par l'entreprise COLAS France - SORGUES domiciliée TSA 70011 chez SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX et représentée par Monsieur BERTHONNIER Yves (Tél : 04 90 39 13 84) en vue de travaux d'aménagement de voirie, Chemin du Mourre des Puits 84260 SARRIANS,

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et pour préserver la sécurité publique, il convient de réglementer la circulation, le stationnement et l'occupation du domaine public Chemin du Mourre des Puits.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Du lundi 03 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023, afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité publique, le permissionnaire est autorisé à occuper le domaine public pour effectuer les travaux d'aménagement de voirie Chemin du Mourre des Puits. La circulation des piétons sera sécurisée. La route sera barrée Chemin du Mourre des Puits au moment des travaux.

<u>ARTICLE 2^{ème}</u>: L'entreprise COLAS France - Sorgues est responsable de la mise en place d'une signalisation temporaire, conformément à l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire, ainsi que de **l'affichage du présent arrêté, sur des barrières**.

ARTICLE 3^{ème} : Le non respect de l'interdiction de stationner peut entrainer la mise en fourrière des véhicules gênants.

ARTICLE 4ème: En application du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>ARTICLE 5^{ème}</u>: La Gendarmerie de Beaumes de Venise, la Police Municipale, les Services Techniques, l'entreprise Colas France - Sorgues, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SARRIANS, le 16 mars 2023

Le Maire.

Anne - Marie BARDET

Vise en ligne le 17/03/2023



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

1008/1102



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise								
Nom : BERTHONNIER Prénom : Yves								
Dénomination : COLAS France - SORGUES Représenté par :								
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK								
ZACHOCO I TOTT GO IZ VOIC .								
Code postal 6 9 1 3 4 Localité :DARDILLY CEDEX Pays : France								
Téléphone _0_4_9_0_3_9_1_3_8_4_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :								
Courriel: colas-mm-sorgues-d@demat.sogelink.fr								
Si le bénéficiaire est différent du demandeur								
Nom : Prénom :								
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :								
Code postal LILILILILICalité :								
Téléphone — — — — — — Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : — — —								
Courriel:								
Localisation du site concerné par la demande								
Voie concernée : Autoroute n°								
Hors agglomération En agglomération								
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +								
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin du Mourre des Puits								
0 4 2 C 0 CADDIANG								
Code postal 18,14,12,16,10, Localité : SARRIANS								
Nature et date des travaux								
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :								
Description des travaux : Aménagement de voirie								
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :								
Date prévue de début des travaux : 0,3,0,4,2,0,2,3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3,0,								
Réglementation souhaitée								
Durée de la réglementation (en jours calendaires): 2 Date de début de réglementation 0, 3, 0, 4, 2,0,2,3								
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles								
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants								
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation								
Basculement de circulation sur chaussée opposée								
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement								
Restriction de chaussée :								
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue								
Suppression de voie un nombre de voie(s) supprimée(s) un la suppression de voie un nombre de voie(s) supprimée(s) un la suppression de voie un nombre de voie(s) supprimée(s) un la suppression de voie un nombre de voie(s) supprimée(s) un la suppression de voie un nombre de voie(s) supprimée(s) un la supprimée(s) un l								

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de : Circuler Véhicules légers	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Stationner réhicules légers		Dépasser véhicules légers			
poids lourds	l p	ooids lourds	anes.	poids lourds			
· Vitesse limitée à : km/	, a						
Itinéraire de déviation (à préciser par sens):							
Autres prescriptions :							
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :							
Le demandeur	Jne entreprise spécialité						
Nom:							
Dénomination :							
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :							
Code postal ட்பட்பட் Localité :							
·							
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :							
Pièces jointes à la demande	ion of l'instruction du de	ossion la domana	de d'arrêté est acce	mpagnée d'un dession	comprehent :		
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :							
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème Schéma de signalisation							
Plan de situation 1/10 ou 1/2	20 000 ^{ème} 🔲 Plan o	des travaux 1/20	00 ou 1/ 500 ^{ème}	Schéma de signal	sation 🔲		
Itinéraire de déviation 1/2 00	00 ou 1/5 000ème						
J'atteste de l'exactitude des info	rmations fournies						
Fait à : DARDILLY CEDE	X		1	_e: 1 4 0 3	2 0 2 3		
Nom: BERTHONNIER	Prénom : Yves		Qualité :				
			7.00 (0.1119) - (1.1119) - (1.1119)	Signat certifié	Sogelink		

